

Cadrage Master

Table des matières

I. Cadrage National des Formations (CNF) communs aux L et M.....	1
II. Cadrage national spécifique aux masters.....	1
III. Cadrage établissement.....	2
IV. Cadrage UFR.....	3
1/ Les mentions de masters	3
2/ La notion de Tronc Commun - Options.....	4
3/ La place de l’insertion professionnel en master – Formation par la recherche.....	4
4/ La place de l’anglais en master	5
5/ Les heures et crédits	5

I. Cadrage National des Formations (CNF) communs aux L et M.

Toute formation doit respecter le cadre national des Formation, arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master¹.

II. Cadrage national spécifique aux masters

Art. 16. – La formation est construite à partir d’un référentiel qui formalise les objectifs attendus en termes de connaissances, savoirs et compétences visés. Les modalités d’évaluation des acquis des étudiants sont cohérentes avec ces objectifs. Au sein d’une même mention, un master permet l’acquisition de compétences transversales communes aux différents parcours types de formation. La formation conduisant au diplôme national de master comprend des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués et une ou plusieurs expériences en milieu professionnel, notamment sous la forme de stages au sens de l’article L. 612-8 du code de l’éducation. Les modalités d’encadrement, de suivi et d’évaluation de chaque période d’expérience en milieu professionnel sont définies au regard des objectifs de la formation. La formation comprend obligatoirement une initiation à la recherche et, notamment, la rédaction d’un mémoire ou d’autres travaux d’études personnels. Elle prévoit une orientation adaptée au projet professionnel de l’étudiant et assure une préparation à son insertion dans le milieu professionnel. Lors de la procédure d’accréditation d’un établissement, le ministre chargé de l’enseignement supérieur veille à l’existence d’un socle commun aux différents parcours types d’une même mention défini en termes de compétences et garant d’une réelle cohérence pédagogique. Elle peut prévoir des

¹ Disponible sur le site web de l’UFR : espace « personnels » puis « préparation du futur contrat » puis « textes nationaux

périodes de mobilité en France ou à l'étranger. L'établissement informe les étudiants sur les conditions d'accès, les compétences requises, la nature et les taux d'insertion professionnelle des diplômés.

Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère. Afin de renforcer l'attractivité et la reconnaissance internationale du diplôme de master, certains enseignements peuvent être dispensés en langue étrangère, ou organisés en coopération avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers en application des dispositions des articles L. 121-3 et D. 613-17 et suivants du code de l'éducation.

Art. 17. – La formation conduisant au diplôme national de master s'appuie sur une activité de recherche pouvant être présente sous plusieurs formes : unités de recherche labellisées, équipes émergentes, y compris de recherche technologique. Cette activité de recherche doit concerner directement l'établissement accrédité, seul ou en partenariat avec d'autres établissements de recherche ou d'enseignement supérieur ou avec les milieux économiques, culturels ou sociaux. Cet adossement à la recherche vaut pour toutes les formations même s'il peut prendre des formes différentes. Les parcours types visant une insertion professionnelle immédiate hors des études doctorales doivent joindre savoirs et pratiques, intégrant les compétences apportées par les établissements d'enseignement supérieur et par les milieux économiques et sociaux. Les parcours types particulièrement orientés vers les métiers de la recherche, qui s'appuient davantage sur les activités scientifiques des enseignants-chercheurs et des enseignants des équipes participant à la formation, intègrent également les aspects socio-économiques liés à leurs thématiques, facilitant ainsi l'ouverture des études doctorales vers les mondes non académiques.

Art. 18. – Dans un objectif de reconnaissance internationale, le diplôme national de master peut être délivré conjointement par les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel avec d'autres établissements d'enseignement supérieur. Cette dérogation s'applique aux établissements habilités par le ministre chargé de l'enseignement supérieur à délivrer des diplômes conférant le grade de master. Ces établissements sont soumis à l'évaluation prévue par les 10, 20 et 30 de l'article L. 114-3-1 du code de la recherche et sont autorisés à délivrer conjointement le diplôme national de master par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

III. Cadrage établissement

* Volume horaire global d'un master (M1 + M2) : entre 540 et 900 heures avec un volume horaire minimal en M1 égal à 360 h et un volume minimal en M2 de 180 h

* Durée du semestre : forte recommandation pour 12 semaines d'enseignements

* Rapport volume horaire /ECTS : 1 ECT : entre 6 et 10 heures d'enseignement en présentiel

* Spécialisation progressive : Le socle commun de base de tout master regroupe des UE disciplinaires ou transversales qui s'imposent à l'ensemble des étudiants de la mention. Au sein du socle de base, les UE disciplinaires permettent de valider à minima 15 ECTS sur les 60 du M1 (elles sont positionnées au S1 ou au S1 +S2).

* UE transversales

Chaque étudiant doit bénéficier :

- d'un enseignement de langue

Et/ou

- d'un enseignement disciplinaire en langue étrangère

Et/ou

- de la possibilité d'effectuer une mobilité internationale lui permettant de valider un niveau B2.

Chaque étudiant aux techniques de recherche d'emploi. La composante pourra envisager, en complément, l'intégration :

- d'enseignements d'outils informatiques

- d'enseignements méthodologiques.

* Composition d'une UE :

Les UE peuvent être déclinées en éléments constitutifs d'UE (ECUE) ;

Les ECUE ne sont pas déclinables en sous-ECUE (en dehors des épreuves d'examen, les ECUE sont les éléments pédagogiques les plus fins d'une maquette).

* Nombre d'UE par semestre : entre 3 et 8

* Nombre de crédits minimum pour une UE (hors UE projet et stage) : 2 ECTS

* Nombre de crédits maximum pour une UE (hors UE projet et stage) : 12 ECTS

* Règle des multiples : Tous les multiples de 2 et 3

* Le rapport entre l'UE apportant le plus petit nombre de crédits et celle en proposant le plus : un rapport de 1 à 4 au niveau de la mention

IV. Cadrage UFR

1/ Les mentions de masters

Le choix de l'intitulé de la mention doit nécessairement s'effectuer dans la liste publiée par le ministère : Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master², sauf dérogation du ministère dont la probabilité est faible.

² Disponible sur le site web de l'UFR : espace « personnels » puis « préparation du futur contrat » puis « textes nationaux »

A une mention correspond un ensemble de compétences disciplinaires qui lui sont propres et à des compétences transversales à tous les masters de la Faculté.

Les compétences disciplinaires d'un master sont partagées par tous les parcours. Elles correspondent à un domaine de recherche et/ou à un ou plusieurs secteurs professionnels identifiés permettant d'envisager une insertion professionnelle directement après le master ou après un doctorat.

Les critères prépondérants pour l'existence d'une mention sont :

- des effectifs étudiants suffisants : M1 : 25 à 30 étudiants minimum, un parcours de M2 : 12 étudiants minimum par parcours.
- la qualité de l'appui recherche,
- les possibilités d'insertion post master ou post doctorat.

2/ La notion de Tronc Commun - Options

En première année de master, il permet d'acquérir un socle commun de connaissances nécessaires pour continuer dans chacun des parcours du master. Il représente au minimum de 50% du M1 (UE transverses incluses). Les autres UE permettent d'effectuer un pré choix de parcours.

Le nombre d'étudiants au sein des UE optionnelles est au minimum de 5.

3/ La place de l'insertion professionnel en master – Formation par la recherche

- Attention, les parcours ne sont plus « recherche » ou « professionnel » mais peuvent garder des colorations.

- Pour les parcours pour lesquels l'insertion professionnelle est visée directement à l'issue du master, un minimum de 30% d'étudiants en alternance est souhaité avec un minimum de 6 d'entre eux.

Pour ces parcours, 25% de l'enseignement peut être réalisé par des professionnels.

- Une UE de projet professionnel (2 ou 3 crédits) est proposée au premier semestre : elle permet à l'étudiant de finaliser son projet au sein du master et post master. Cette UE inclut un panorama de la recherche dans sa discipline et une présentation de l'emploi non académique.

Aux semestres 2 et 3 des jeux d'options mutualisées par site permettent de professionnaliser la formation (2 ou 3 crédits).

Initiation à la recherche :

- pour les parcours à vocation plutôt recherche : Il est fondamental de confronter l'étudiant le plus possible à la méthodologie de la recherche. C'est pourquoi tout master comprend au moins un projet (minimum 3 ECTS) et un stage (minimum 18 ECTS) de 4 à 6 mois. En M2, la formation par la recherche et à la recherche peut prendre la forme d'une alternance en laboratoire (stage filé).

- même les masters plutôt à insertion directe doivent proposer une initiation à la recherche.

4/ La place de l'anglais et de l'international en master

L'objectif en fin de master est que l'étudiant ait atteint un niveau B2 en anglais. Le master ne pourra pas être validé sans cette condition.

L'objectif de niveau sera mis en place progressivement au cours du contrat, en liaison avec les enseignants d'anglais.

Si l'étudiant est anglophone, et après vérification de son niveau de langue pour les non-natifs, il suivra des cours de Français Langue Etrangère.

L'anglais scientifique de la discipline est un des objectifs importants d'apprentissage (exposé et rédaction scientifiques).

L'enseignement de l'anglais est dispensé au moins dans l'un des semestres du M1 et éventuellement en M2, mais cet enseignement, nécessaire, n'est pas suffisant. Il est important que l'ensemble de l'équipe pédagogique porte cette préoccupation. Les enseignements disciplinaires doivent s'accompagner de l'utilisation de documents en anglais ou plus généralement de l'utilisation d'outils en anglais dans la mesure où ceux-ci sont le plus souvent rédigés en anglais (livres, références internet...).

Des enseignements en anglais sont également recommandés mais cela doit être affiché de façon à prévenir les étudiants en amont.

La création par mention de master de mini réseau de laboratoires à l'international est souhaitée de façon à favoriser les échanges et la réalisation du stage à l'étranger.

Une UE d'anglais de 3 ECTS correspond à 24h TD.

5/ Les heures et crédits

Le volume horaire du master (M1 + M2) est au maximum de 830h. Ces heures sont réparties selon une proportion CM/TD/TP de l'ordre de 40/40/20.

Les formations en alternance dont le budget permet de financer un dépassement de ce plafond peuvent en faire la demande.

Le nombre de crédits associés à une UE est au minimum de 2.